

Quelques précisions à propos du Règlement général sur la protection des données

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer



Quelques
précisions
à
propos
du
Règlement général
sur la protection
des données

Ce nouveau cadre juridique est en vigueur dans les 28 pays de l'espace européen depuis le 25 mai 2018. Son application a notamment été élargie à la collectivité de Polynésie française par une ordonnance de décembre 2018 (n°2018-1125), publiée au JOPF le 21, qui fixe son entrée en vigueur au fenua le 1er juin 2019 au plus tard.

Conséquence : à partir de cette date, quiconque conserve (sauf à usage strictement domestique) des documents et dossiers, papiers ou numériques, recélant des données sur sa clientèle, son personnel, ses usagers, etc., sera concerné par le RGPD et devra prendre les mesures appropriées pour s'y conformer. Ce nouveau cadre juridique impose une révision et une mise en conformité des toutes les procédures de collecte et de traitement des données...[lire la suite]

Pour information, les mesures appropriées consistent à établir une cartographie de vos traitements de données à caractère personnel (contexte), une analyse des risques, leur traitement et enfin la réalisation rigoureuse de leur documentation et de leur suivi.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique,

Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Réagissez à cet article

Source : *Quelques précisions à propos du Règlement général sur la protection des données*